

Groupe **Nutriset**

Lutter contre la malnutrition

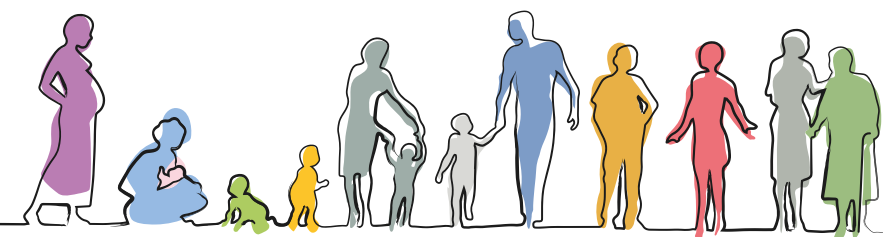


Communication sur le Progrès



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.



2021



Adeline Lescanne-Gautier
Directrice Générale
du Groupe Nutriset

Renouvellement de notre engagement

C'est avec une très grande motivation que **le Groupe Nutriset renouvelle cette année son engagement auprès du Global Compact**. Les longs mois de pandémie que nous venons de traverser, la dégradation de notre environnement aux effets de plus en plus tangibles, les inégalités criantes qui se font jour sur notre planète, le contexte géopolitique alarmant sur tous les continents sont, de notre point de vue, autant de raisons pour nous mobiliser toujours plus en faveur d'un développement durable et des droits humains universels. Il n'y a pas de fatalité. C'est par l'action et l'engagement de tous que nous pourrions surmonter les défis qui se posent à nous, notamment dans le cadre des Objectifs du développement durable.

« lutter contre la malnutrition »

Entreprise familiale fortement ancrée dans son territoire normand, le Groupe Nutriset est, par son activité, essentiellement déployé à l'international. Acteur plurinational mondialement reconnu, **il conçoit, produit et distribue des solutions nutritionnelles innovantes pour les populations vulnérables**. Depuis plus de trente-cinq ans, l'utilisation de ses produits par les systèmes sociaux, de santé et d'urgence fait de la nutrition un levier d'amélioration du bien-être des populations les plus fragiles, mais aussi un levier de développement économique des pays où ils sont localement fabriqués et distribués. Ainsi, depuis 2005, son réseau de producteurs locaux, le réseau PlumpyField, présent dans onze pays programmatiques, a pu faire bénéficier des produits

Nutriset à plus de 110 millions de personnes. Nutriset France, Nutriset Développement, la structure de développement et d'appui opérationnels, et la holding du Groupe, Onyx Développement, sont donc très heureux de vous présenter, dans ce rapport 2022, les efforts consolidés qu'ils ont produits ces derniers mois en termes d'engagement selon les principes du Global Compact.

Par la nature même de son activité, **le Groupe Nutriset apporte sa contribution directe à la réalisation des Objectifs du développement durable**, comme détaillé dans les pages de ce nouveau rapport. Mais il souscrit également aux principes du Global Compact. Comptant parmi les tout premiers fournisseurs des Nations unies, notamment à travers l'Unicef et le Programme Alimentaire Mondial, Nutriset est soucieux au quotidien de son impact sociétal, depuis sa création en 1986.

Malgré une année 2021 rendue difficile en matière d'organisation par la pandémie, le Groupe Nutriset s'est efforcé d'améliorer encore ses performances en regard des dix principes du Global Compact, en approfondissant des actions en matière de droits humains, de normes internationales du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption en multipliant les actions et en lançant de nouvelles initiatives dans ces domaines.

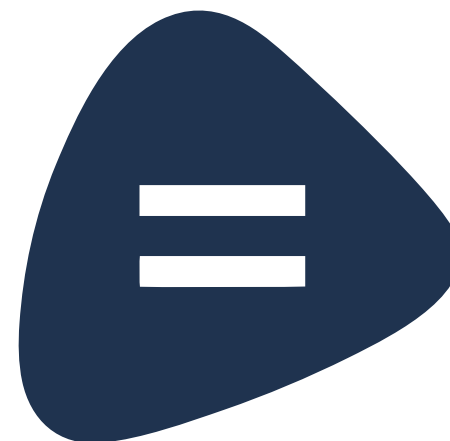
Nous vous invitons à les découvrir dans les pages qui suivent.

Rappel

des dix principes du Global Compact

Droits de l'Homme

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme,
- 2 À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.



Normes internationales du travail

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,
- 4 À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- 5 À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,
- 6 À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



Environnement

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement,
- 8 À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
- 9 À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



Lutte contre la corruption

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





Notre mandat, notre mission : Lutter contre la malnutrition

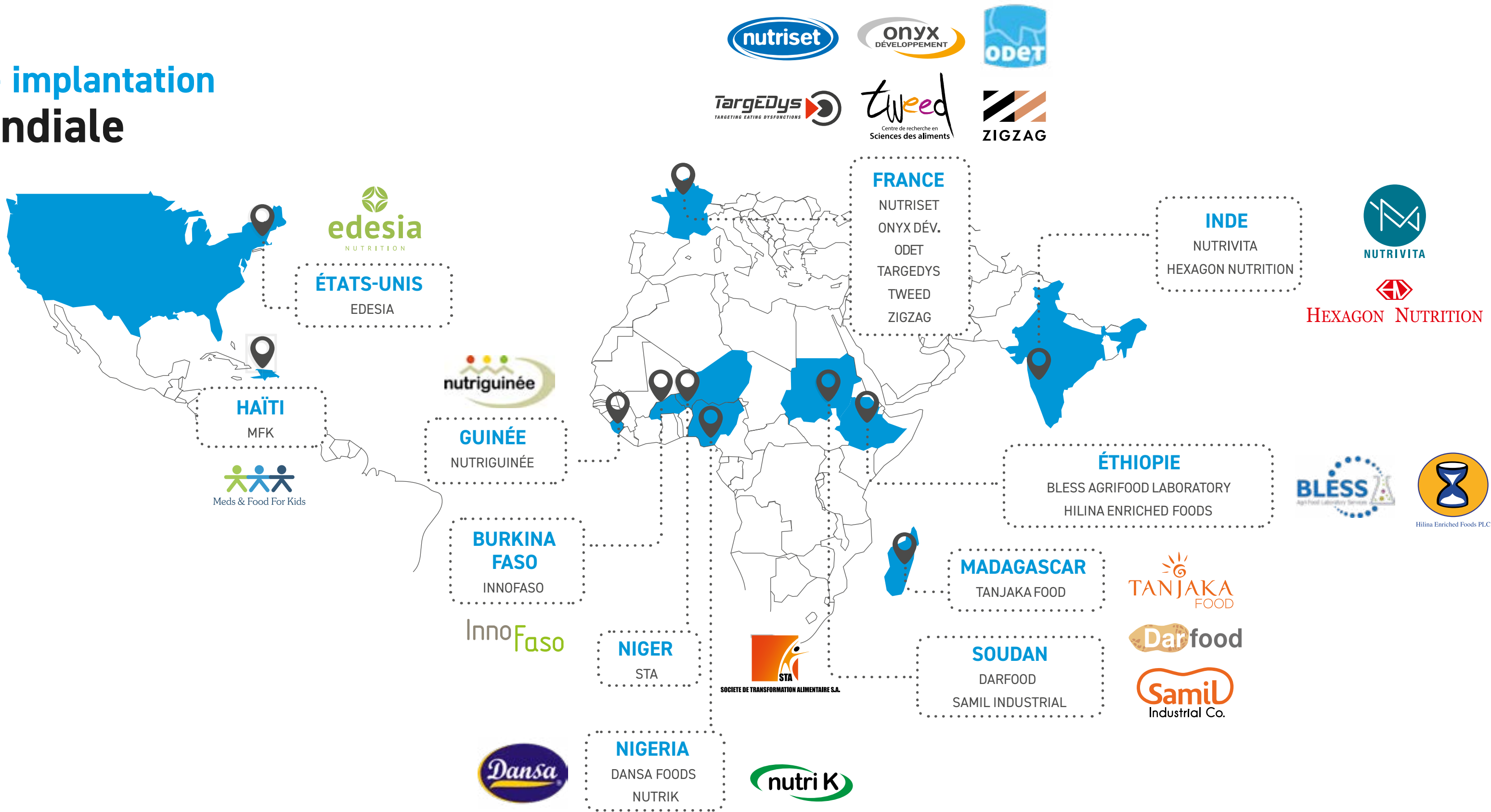
Le Groupe Nutriset rassemble 18 structures autour d'un mandat commun : lutter contre la malnutrition. Présent en France, en Afrique, en Asie du Sud-Est, à Haïti et aux États-Unis, son action se développe autour de trois piliers :

- **Concevoir des solutions nutritionnelles,**
- **Produire au plus près des besoins** des populations vulnérables,
- **Développer des filières agro-industrielles pérennes** dans les pays touchés par la malnutrition.

Cette activité s'inscrit dans un mandat fortement affirmé, dès sa création, et qui se décline autour de trois stratégies complémentaires d'impact sociétal.

- **Une utilité pour la société** garantie par notre mandat, en développant des solutions nutritionnelles qui répondent aux besoins exprimés par les personnes vulnérables,
- **Une responsabilité dans la gestion positive** de notre écosystème, en diminuant notre empreinte environnementale, en garantissant l'emploi, l'intégrité et le bien-être de nos salariés, en déployant une politique d'achat responsable, en contribuant à développer des politiques de santé à travers des partenariats public-privé et en soutenant une agro-industrie durable dans les pays programmatiques,
- **Une contribution directe au bien commun**, en initiant des procédures d'acquisition et de partage de connaissances dans le domaine des sciences sociales ou appliquées ou en soutenant des initiatives philanthropiques en direction de publics fragilisés.

Une implantation mondiale



Un réseau international au plus près des besoins

Dès 2005, Nutriset a souhaité que son activité constitue un levier de développement des pays où sévit la malnutrition et a fait le choix de soutenir des projets industriels pour y fabriquer ses produits. Ce réseau, appelé PlumpyField, regroupe aujourd'hui 12 producteurs en Afrique, en Haïti, en Inde, en France et aux États-Unis. Leur activité permet aux humanitaires, aux agences des Nations unies et aux gouvernements locaux de s'approvisionner au plus près des besoins, tout en créant des emplois et en stimulant les filières agricoles du pays pour en faire des fournisseurs de matières premières de qualité. Cette démarche originale place aujourd'hui le Groupe Nutriset et le réseau PlumpyField comme les leaders mondiaux de leur secteur. **Les membres du Groupe Nutriset comptent parmi les tout premiers fournisseurs des Nations unies, tous secteurs confondus.**



L'expérience du Groupe en matière de nutrition l'a aussi incité à investir fortement dans la recherche alimentaire et agro-alimentaire. En Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, le réchauffement climatique, la forte urbanisation, la poussée démographique sont autant de facteurs qui ont déjà un fort impact sur les habitudes alimentaires et sur l'accès à cette alimentation. **Le Groupe Nutriset développe de nombreux partenariats internationaux dans des domaines variés** : les études physiologiques pour mieux comprendre l'impact des aliments sur le corps humain, nutritionnelles pour appréhender, par exemple, la croissance des enfants, alimentaires pour étudier la valorisation des matières premières agricoles, anthropologiques pour cerner les goûts et les habitudes locales en matière de nourriture. Le Groupe Nutriset travaille particulièrement sur l'intégration, dans ses produits nutritionnels, du soja, du mil, du sorgho ou du pois chiche, des matières premières disponibles dans les pays du Sud mais pas toujours valorisées.

Le Groupe Nutriset en France

Le Groupe Nutriset s'organise autour de trois entités en France et d'un réseau de producteurs franchisés ou de filiales basé dans les pays du Sud, le réseau PlumpyField.

La société Onyx Développement, holding animatrice du Groupe, garantit par sa stratégie la mise en œuvre du mandat du Groupe, participe activement au développement économique de l'ensemble des structures en s'assurant de l'adéquation des ressources disponibles avec les objectifs globaux et particuliers du Groupe Nutriset.

Au sein de la société Nutriset SAS, filiale d'Onyx Développement, on distingue deux entités :

- **Nutriset Développement** qui accompagne l'ensemble des structures du Groupe dans la mise en place et du suivi de la stratégie globale. Nutriset Développement apporte son appui opérationnel aux différentes structures du Groupe pour produire et mettre à disposition les solutions nutritionnelles existantes et explore les nouvelles opportunités pour le Groupe pour répondre au mieux à son mandat.
- **Nutriset France**, la branche Exploitation de Nutriset SAS, qui déploie et concrétise sur le terrain opérationnel la stratégie du Groupe en matière nutritionnelle, à travers la production, l'optimisation et la diffusion des produits de son catalogue. L'activité de Nutriset France est centrée sur les métiers de l'industrie, du commercial, de la logistique et de la mise à l'échelle de produits innovants développés par le Groupe. Nutriset France est désormais membre du réseau PlumpyField.

Cette deuxième Communication sur le Progrès pour le Global Compact prend principalement en compte des indicateurs concernant les deux sociétés du siège français, Nutriset et Onyx Développement. Notre ambition étant, à terme, d'y intégrer les efforts de l'ensemble des entités du Groupe basées dans les pays programmatiques.

Les chiffres clés du Groupe Nutriset en 2021

104

collaborateurs au siège du Groupe
(Nutriset Développement : 59
et Onyx Développement : 55)

880

**collaborateurs dans le réseau
de producteurs PlumpyField**
(dont 131 chez Nutriset France)

40

partenariats internationaux de recherche

19

participations dans des entreprises

111 millions

**de bénéficiaires depuis la création
du réseau PlumpyField**

9,7 millions

de bénéficiaires en 2021

12

**sites de production de solutions nutritionnelles
dans 11 pays** (Burkina Faso, États-Unis, Éthiopie, France, Guinée,
Haïti, Inde, Madagascar, Niger, Nigeria, Soudan)

2

**entreprises de services de valorisation
agroalimentaire** (Éthiopie, Soudan)



Le Groupe Nutriset contribue directement à dix des dix-sept Objectifs du développement durable, à travers son activité relayée par ses principaux clients, les agences des Nations unies, les ONG et les gouvernements des pays programmatiques.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Nos actions :

- Développer une gamme de produits permettant la prévention de la malnutrition chronique,
- Favoriser le développement moteur et cognitif des plus fragiles.

2 FAIM «ZÉRO»



Nos actions :

- Augmenter l'accès à nos produits existants en optimisant leur formulation et diminuant leur coût,
- Augmenter les connaissances globales sur les bénéficiaires et les consommateurs,
- Imaginer de nouveaux systèmes de distribution.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Nos actions :

- Identifier les populations vulnérables pour lesquelles les solutions nutritionnelles existantes sont inadéquates et en proposer de nouvelles (par exemple, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH, etc.),
- Maintenir les investissements dans les études et la recherche qui contribuent à faire progresser les connaissances sur la nutrition des populations vulnérables.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Nos actions :

- Mettre à disposition des produits pour les cantines scolaires,
- Favoriser la formation continue au sein du Groupe Nutriset pour tous les collaborateurs,
- Soutenir la scolarité des étudiants des pays du Sud.

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



Nos actions :

- Soutenir l'égalité des sexes au sein des entreprises du Groupe Nutriset,
- Développer des produits qui améliorent le statut nutritionnel des filles, des adolescentes et des femmes,
- Soutenir la scolarité des écoliers des pays du Sud.

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



Nos actions :

- Développer des produits et services qui servent les programmes WASH'Nutrition en :
 - Assurant un plus fort impact nutritionnel,
 - Réduisant l'incidence des maladies liées à l'eau,
 - Influant positivement sur la rentabilité des programmes.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



Nos actions :

- Valoriser les filières agricoles locales,
- Soutenir la mise en place d'industries agroalimentaires dans les pays en développement.

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



Nos actions :

- Transférer des capacités de recherche dans les pays en développement,
- Mettre en place une politique de propriété industrielle à destination des économies du Sud.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Nos actions :

- Répondre aux besoins des nouveaux citadins,
- Mettre en place des circuits courts,
- Valoriser les matières premières locales.

17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Nos actions :

- Participer à la promotion d'une bonne nutrition pour les femmes enceintes et allaitantes,
- Favoriser le développement de partenariats multisectoriels.

Le Groupe Nutriset est signataire du Code de Conduite des fournisseurs des Nations unies qui promeut, concernant les droits de l'homme, les principes suivants :

10 Droits de l'homme

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils défendent et respectent la protection des droits de l'homme institués au niveau international et qu'ils veillent à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

11 Harcèlement et traitement brutal ou inhumain

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un climat où tous les employés sont traités avec dignité et respect. Les Nations unies attendent également de leurs fournisseurs, de leurs maisons mères, filiales, entités affiliés et sous-traitants qu'ils n'aient pas recours ou ne se livrent pas ou ne laissent pas leurs employés ou toute autre personne engagée par eux avoir recours ou se livrer aux faits suivants : menaces de violences, harcèlement ou agression verbale ou psychologique, exploitation

et atteintes sexuelles. Les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles violent les normes juridiques internationales universellement reconnues et ont toujours été inacceptables et interdits aux Nations unies. Avant de conclure un accord avec les Nations unies, les fournisseurs sont informés des normes de conduite relatives à l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles. (...) Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures voulues pour interdire à leurs employés ou à toute autre personne engagée par eux de se livrer à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. (...)

12 Mines

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils s'abstiennent de vendre ou de fabriquer des mines antipersonnel ou des composants entrant dans la fabrication de tels engins.

Le Groupe Nutriset respecte et s'efforce de faire respecter ces engagements au quotidien.





Par son activité spécifique, le Groupe Nutriset concourt au respect d'un droit humain fondamental : **celui de pouvoir se nourrir correctement en permettant à des personnes vulnérables** – enfants, femmes enceintes et allaitantes, malades, personnes âgées –, **gravement touchées par la malnutrition de bénéficier de solutions nutritionnelles spécifiques pour retrouver ou acquérir une meilleure santé.**

Fournisseur des agences des Nations unies, des organisations non gouvernementales et des gouvernements des pays programmatiques, le Groupe Nutriset contribue directement, à travers son approche nutritionnelle, à la consolidation des droits humains fondamentaux : droit à la santé, droit à la protection infantile ou féminine, droit aux personnes déplacées ou réfugiées, etc.

Dans son fonctionnement quotidien, **le Groupe Nutriset est guidé, pour l'ensemble de ses actions, par cette volonté fondatrice de contribuer concrètement à une amélioration des droits humains.** En appliquant, par exemple, scrupuleusement dans le déroulé de ses activités, la Charte de bonne conduite des fournisseurs des Nations unies, ainsi que les chartes de bonne conduite et les Conventions qui guident l'action de ses différentes agences, et en étant toujours vigilant pour que son action s'effectue, à tous les stades et en tout lieu, dans le respect de ces droits. Et en développant également des actions de soutien philanthropique en direction d'associations de son territoire qui accompagnent des publics socialement fragilisés.

Soutien et promotion du respect des droits humains grâce à nos activités et à notre mandat

Vieillir dans la dignité, c'est aussi avoir droit à une alimentation de qualité

Les Principes des Nations unies pour les personnes âgées ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies (résolution 46/91) le 16 décembre 1991. Les gouvernements ont été alors encouragés à intégrer ces principes à leurs programmes nationaux. Le premier principe concerne l'indépendance : *« Les personnes âgées devraient avoir accès, en suffisance, aux vivres, à l'eau, au logement, aux vêtements et aux soins de santé grâce à leur revenu, au soutien des familles et de la communauté, et à l'auto-assistance ».*

En France, la dénutrition touche 2 millions de personnes âgées. Cette maladie silencieuse souvent méconnue du grand public, touche particulièrement le Troisième et le Quatrième âge. Avec la tendance au vieillissement de la population, c'est un enjeu majeur de santé publique. Ces carences nutritives menacent la santé, l'autonomie et l'espérance de vie de nos aînés.

Dans notre pays, on estime que la dénutrition touche 15 à 38% des personnes âgées en institution, 30 à 70% des personnes âgées à l'hôpital, et 4 à 10% des personnes âgées à domicile, selon le critère de diagnostic utilisé. Cette situation s'est

révélée encore plus préoccupante avec la crise sanitaire que nous avons traversée.

Face à ces chiffres alarmants, **le Groupe Nutriset, a conçu et développé Appéti'mix™ : une aide culinaire hyperprotéique et hypercalorique enrichie en vitamines et minéraux**, adaptée spécifiquement aux personnes âgées et destinée à la restauration collective.





Le droit aux loisirs et au repos pour les enfants

Selon l'article 6 de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations unies en 1989, «*chaque enfant a un droit inhérent à la vie, à la survie et au développement*». Pour que ce droit soit pleinement respecté, les parents doivent élever leurs enfants avec affection, en leur procurant une bonne nutrition et un accès aux soins et... aux jeux. Ce dernier aspect est primordial dans les premières étapes de la vie.

Tous les enfants ont le droit de jouer. C'est essentiel à leur développement. Et plus encore pour les enfants touchés par la malnutrition. Jouer stimule leur développement cognitif, psychosocial et affectif, réduit les séquelles nutritionnelles et améliore la réponse au traitement de la malnutrition.

C'est pourquoi le Groupe Nutriset a développé **Eat&Play Box, un carton d'emballage qui se transforme en jouets pour les enfants** pris en charge par les acteurs humanitaires et les agents de santé communautaires.

Commercialisés depuis 2020, près de 730 000 cartons Eat&Play Box ont été envoyés sur le terrain, représentant **plus d'un million de jouets pour les enfants !**

De nouveaux jouets accompagnant de nouvelles références nutritionnelles devraient voir le jour en 2022.



Actions en faveur des droits de l'homme au sein de notre organisation

Le bien-être pour tous

De l'écoute et du soutien

- Depuis 2018, une **permanence avec une assistance sociale** a été mise en place au sein de Nutriset. Organisée sur le lieu et le temps de travail, confidentielle et totalement gratuite, cette permanence permet aux collaborateurs de recevoir des conseils, un accompagnement, une aide aux démarches administratives. Pour compléter ce service, une **permanence d'assistance psychologique** a été mis en place en 2021. Une permanence « parentalité et soutien à l'allaitement maternel » devrait voir le jour en 2022.
- Avec une moyenne d'âge de 40 ans, le Groupe Nutriset a le plaisir fréquent de voir ses collaborateurs et collaboratrices devenir parents. C'est naturellement que l'idée de créer un **Guide de la parentalité** pour soutenir les jeunes parents s'est imposée. En 2021, 21 naissances ont été célébrées dans le Groupe !

Du sport et du... fun !

- Depuis 2016, une heure de cours hebdomadaire est dispensée par un **coach sportif professionnel**. Le cours est pris en charge à 70 % par le Comité Social et Economique de Nutriset.
- Le site propose également un **lieu de 90 m² équipé et dédié aux activités sportives et de détente**, en libre accès.
- **Une chorale** s'est constituée en 2020 offrant à une vingtaine de collaborateurs l'opportunité de se retrouver une fois par semaine, accompagné par un professeur de chant. Cette initiative est entièrement financée par le comité des œuvres sociales d'Onyx Développement.
- Participation massive au **Challenge digital d'Action contre la Faim #ConnectedagainstHunger** s'est déroulé du 7 juin au 2 juillet 2021. Entre défi sportif et jeu de rôle, ce sont 127 collaborateurs qui sont entrés dans la peau d'humanitaires spécialistes des questions liées au changement climatique, réalisant des défis sportifs quotidiens par la pratique de la marche, la course, le vélo ou le yoga. Les 16 équipes constituées ont parcouru quelques 11 066 km de marche, 5 859 km à vélo, 4 203 km en course à pied permettant de récolter 20 000 Euros !
- A l'occasion de la journée d'entreprise qui s'est déroulée le 26 novembre, toute l'entreprise a participé, en équipe, à un **Escape Game** dans le centre historique de la ville de Rouen. Au programme : vitesse, réflexion, stratégie et cohésion conviviale.



Le respect de la vie privée

Droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion s'impose à tous. Ainsi, les managers et responsables d'équipe sont invités à ne pas solliciter leurs équipes en dehors du temps de travail et de manière générale, les salariés sont priés de ne pas poursuivre leurs activités professionnelles en dehors des heures de travail. Le cas échéant, l'absence de réponse de la part du salarié ne peut être considérée comme fautive, si la demande n'est pas sur le temps de travail.

Nouvel accord télétravail

En novembre 2021, en concertation avec les représentants du personnel, un nouvel accord sur le télétravail a été posé, permettant de l'exercer jusqu'à 3 jours par semaine. Cet accord répond à une demande croissante des salariés d'améliorer l'équilibre vie professionnelle et personnelle, de réduire la fatigue générée par les missions professionnelles à l'étranger, d'améliorer la concentration et l'efficacité, notamment sur les dossiers de fond et d'agir sur l'environnement en réduisant les déplacements. Une charte a été réalisée et diffusée auprès de tous les collaborateurs.

RGPD

Depuis 2018, une charte RGPD est en vigueur. Les données personnelles des collaborateurs sont traitées dans le respect des principes de protection des données personnelles prévues par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) à savoir la licéité, loyauté et transparence des traitements, limitation des finalités, minimisation des données, limitation de la durée de conservation.

Actions en faveur des droits humains par le soutien aux associations

Partenariat avec France Terre d'Asile, association 1901 dont le but est d'agir en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés ayant obtenu le statut. Depuis 2016, le Groupe Nutriset finance différents projets de l'antenne normande de l'association.

- **Le parrainage citoyen « Duos de demain »** met en contact des réfugiés avec des familles ou des personnes seules. L'idée est de découvrir la culture française et normande, de s'approprier les codes et créer du lien social. Fin 2021, ce partenariat a permis que 139 duos soient établis, représentant quelque 435 personnes au total sur le territoire.
Impulsé par l'initiative normande, le dispositif a été étendu au territoire national et compte aujourd'hui 845 parrainages citoyens, soit plus de 1 300 personnes réfugiées concernées !
- **Le dispositif « Métier pour demain »** donne accès à des bourses d'étude, des visites et rencontres en entreprise, des stages d'observation ainsi qu'un parrainage « métier ». Le programme a bénéficié à 25 réfugiés installés à Rouen.

- **Une action collective avec « Entreprendre pour Apprendre »** en lien avec une dizaine de personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI). L'objectif était de leur présenter les secteurs professionnels qui recrutent, les mettre en situation d'entretien d'embauche afin de les coacher et de leur donner confiance.
- **Formation « Parcours Santé Réfugiés »** : Le Programme Santé Réfugiés (PSR) a pour objectif de faciliter l'accès aux soins des personnes bénéficiaires d'une protection internationale hébergées au sein des structures France Terre d'Asile en Ile-de-France. Pour ce faire, France Terre d'Asile a identifié 4 thématiques prioritaires : la santé mentale, la santé sexuelle, l'addiction et l'alimentation. Le Groupe Nutriset a conçu une formation pour support e-learning dédié à l'éducation nutritionnelle et à l'équilibre alimentaire à destination des professionnels qui suivent les bénéficiaires de France Terre d'Asile, Ile-de-France. Une attention particulière a été portée sur les repères nutritionnels, l'alimentation de l'enfant, de l'adulte, alimentation mère-enfant (maternité). Ainsi, 100 % des personnels concernés ont été formés en 2021.

Partenariat avec la Fondation Les Nids, protection de l'enfance. Reconnue d'utilité publique, cette association mène, depuis plus de 80 ans, des missions en faveur des enfants en demande de protection et accompagne leur famille. L'association suit près de 5 000 enfants et adolescents chaque année en Haute-Normandie.

Depuis 2018, le Groupe Nutriset s'est engagé auprès de la Fondation, notamment pour apporter son support à la création de livrets d'accueil indispensables à l'accueil et à la compréhension des enfants pris en charge.

Participation à l'opération Urgence Premiers Pas

Les familles en situation d'extrême précarité ont de grandes difficultés à se procurer les produits infantiles essentiels pour leurs jeunes enfants, en particulier les couches et les boîtes de lait en poudre. Non-substituables, spécifiques et très coûteux, ces produits sont très peu présents dans l'aide alimentaire classique. Cette privation impacte très fortement les jeunes enfants, générant des problèmes de santé et des retards de croissance qui peuvent impacter toute la vie.

Break Poverty Foundation, l'Agence du Don en Nature, avec le soutien du Secrétariat d'État chargé de l'enfance et des familles, ont lancé l'opération « Urgence Premiers Pas ». Vingt-cinq entreprises du secteur de la nutrition et du soin infantiles, dont le Groupe Nutriset, se sont mobilisées par des dons en nature ou financiers. Ainsi, plus de 53 000 kits de biens essentiels (lait maternisé, couches et produits d'hygiène) ont pu être distribués en trois mois aux familles dans le besoin.

Chiche chef s'est poursuivi en 2021 malgré les conditions sanitaires liées à la Covid-19 avec deux sessions qui ont pu se tenir au début de l'été et à l'automne, à l'occasion de la Journée mondiale de l'Alimentation. Au total, 20 enfants suivis par la Fondation Les Nids et 20 réfugiés suivis par France Terre d'Asile, Seine-Maritime ont pu se retrouver et partager une journée d'exception au Château de Miromesnil, suivre des ateliers thématiques autour de la bonne alimentation, et cuisiner ensemble, notamment avec le Chef Gabin Bouguet du restaurant le Donjon à Etretat.



Les salariés toujours mobilisés

dans les actions de proximité, notamment les collectes pour la Banque Alimentaire de Rouen et le soutien à l'insertion des jeunes avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT).



Le Groupe Nutriset s'engage à respecter les réglementations en vigueur en France, que ce soit en matière de protection sociale, de conditions de travail et de recrutement. Le Groupe Nutriset adhère et fait vivre au quotidien les principes du Code de conduite des Nations unies qui encadrent les conditions de travail.

4 Liberté d'association et négociation collective

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils assurent à leurs travailleurs, sans distinction, le libre exercice du droit syndical, du droit de promouvoir et de défendre leurs intérêts et du droit de négociation collective, et qu'ils protègent leurs travailleurs contre toutes les formes de discrimination, en actes ou en paroles, tendant à porter atteinte à l'exercice de leur droit syndical et de leur droit d'exercer des activités syndicales et de négocier collectivement.

5 Travail forcé ou obligatoire

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils interdisent le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes.

6 Travail des enfants

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils n'emploient :
a) aucun enfant de moins de 14 ans, ou n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi spécifié dans la législation du ou des pays où le contrat est partiellement ou totalement exécuté, s'il est supérieur, ou l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire dans ce ou ces pays, l'âge minimum pris en compte étant le plus élevé des

trois ; b) aucune personne de moins de 18 ans pour les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de ces personnes.

7 Discrimination

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils assurent l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou sur d'autres motifs reconnus par la législation nationale du ou des pays où le contrat est partiellement ou totalement exécuté. Les Nations unies attendent également d'eux qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ni eux-mêmes, ni leurs maisons mères, filiales, entités affiliées ou sous-traitants ne se livrent à des pratiques d'emploi sexistes ou discriminatoires, notamment en matière de recrutement, de promotion, de formation, de rémunération et d'avantages.

8 Salaires, horaires de travail et autres conditions de travail

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils veillent à ce que les salaires soient payés en monnaie ayant cours légal, à des intervalles réguliers n'excédant pas un mois, intégralement et directement aux travailleurs intéressés. Les fournisseurs doivent tenir des états adéquats de ces paiements. Des retenues sur les salaires ne sont autorisées que dans des conditions et limites prescrites par la législation et la réglementation applicables ou fixées par une convention collective, et les fournisseurs doivent informer les travailleurs concernés de ces retenues au moment de chaque paiement. Les salaires, la durée du travail et les autres conditions de travail fixés par les fournisseurs ne doivent pas être moins favorables que les conditions d'emploi les plus favorables en vigueur sur le marché local (c'est-à-dire celles qui figurent dans : a) les conventions collectives représentant une proportion substantielle des employeurs et des travailleurs ; b) les sentences arbitrales ; c) la législation et la réglementation applicables) pour un travail de même nature dans la profession ou le secteur concerné au sein de la même région.

9 Santé et sécurité :

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils fassent en sorte que, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable : a) les lieux de travail, les machines, les matériels et les procédés de travail placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs ; b) les substances et les agents chimiques, physiques et biologiques placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la santé lorsqu'une protection appropriée est assurée ; c) en cas de besoin, des vêtements de protection et un équipement de protection appropriés soient fournis afin de prévenir, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, les risques d'accidents ou d'effets préjudiciables à la santé.

Santé et sécurité pour tous

La protection sociale

Le Groupe Nutriset a mis en place, dès sa création, une mutuelle égalitaire, élargie à toute la famille (quel que soit le nombre d'ayant droits : conjoint / enfants) et intégralement prise en charge par l'employeur. Cette mesure, historique chez Nutriset, représente un coût de près de 1 300 Euros net par salarié et par an pour l'entreprise.

La santé et la sécurité au travail

Déployée en 2018, la démarche Sécurité continue de porter ses fruits avec une nouvelle nette amélioration des résultats en matière d'accidentologie.

- Le **taux de fréquence** des accidents avec arrêt pour l'ensemble des salariés Nutriset et des travailleurs temporaires a baissé de 38 % et le **taux de gravité** de 16 % entre 2020 et 2021. Ces bons résultats peuvent être mis en relation avec le doublement du nombre de dialogues sécurité réalisés en 2021 (90 vs 43 en 2020).
- Les **dialogues sécurité** visent à valoriser des bonnes pratiques et / ou à corriger des écarts en analysant les raisons des comportements observés. C'est lors de ces dialogues sécurité que les consignes de sécurité sont rappelées si nécessaire. En outre, ils permettent de faire prendre conscience au dialogueur des risques pris. Ces dialogues s'organisent en deux temps : une formation collective (18 personne / 2h) et un coaching individuel, en situation de 2h garantissant l'appropriation du processus.

- En parallèle des mesures organisationnelles, **de nombreux investissements ont été réalisés en 2021** afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail et réduire les risques liés en particulier à la circulation, la manutention, au travail en hauteur ou aux machines. Cela s'est traduit par exemple par l'installation d'un nouveau préhenseur pour la palettisation des cartons, et d'une réorganisation du hall pilote pour réduire les opérations de manutentions manuelles.

Au global, en 4 ans, nous avons vu le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt diminuer de 52 %, le nombre d'accident avec arrêt diminuer de 60 %, le taux de gravité diminuer de 55.5 % et de fait, le nombre de jour d'arrêt diminuer de 61 %. La démarche sécurité se poursuit pour offrir toujours plus de sécurité à nos collaborateurs.



La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Le CSSCT est une commission du CSE qui contribue à la promotion de la santé, de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des salariés. Elle reprend les missions de l'ancien CHSCT. Elle est constituée de 11 membres du CSE qui ont été formés à ce rôle plus spécifique.

Depuis l'été 2020, 5 audits sécurité ont déjà été réalisés en collaboration avec la médecine du travail, les RH et la direction. L'objectif est d'identifier et de prévenir les risques et de s'assurer de la mise en place des actions pour garantir la sécurité de tous.

Le Comité Social et Economique (CSE)

- Depuis la création en 2020 du CSE, un référent harcèlement sexuel a été choisi et formé. Tous les collaborateurs ont été informés de son existence et de ses missions.
- En 2021, le CSE s'est réuni 11 fois dont 5 réunions extraordinaires qui ont porté sur la fermeture de l'usine, l'intéressement et la participation pour l'année 2021, les questions relatives à la transformation du Groupe, l'organisation du télétravail, l'organisation de l'usine fin 2021 et 1^{er} trimestre 2022.



Lutte contre la discrimination

Indice égalité

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 et du décret d'application du 8 janvier 2019 qui en découle, visant à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, Nutriset publie son index de l'égalité femmes-hommes pour l'année 2021.

Nutriset obtient le score de 93/100.

L'index est basé sur 4 indicateurs et donne lieu à des points :

- **Indicateur 1**
Écart de salaire entre les femmes et les hommes : 38/40
- **Indicateur 2**
Écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35
- **Indicateur 3**
Nombre de salariées augmentées au retour de congé de maternité : 15/15
- **Indicateur 4**
La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Commission maintien dans l'emploi

Accident de travail, maladie, restrictions d'aptitudes médicales... À tout moment de sa vie professionnelle, chacun peut rencontrer des problèmes de santé qui rejaillissent sur sa capacité de travail. Pour prendre en considération ces problèmes, le Groupe Nutriset a mis en place une Commission de maintien dans l'emploi. Composée du Médecin du travail, du directeur du Cap Emploi (Handicap), de l'assistante sociale, de l'équipe RH et sécurité, d'un membre du CSE, les missions de la Commission sont de :

- **Accompagner** les collaborateurs éloignés du travail à la suite d'un accident de travail, une maladie ou une restriction d'aptitude médicale,
- **Garder le lien** avec le travail, sous toutes les formes possibles pendant un long arrêt,
- **Étudier et valider** des solutions raisonnables et pérennes pour une reprise sereine.

Cette approche pluridisciplinaire et collégiale s'appuie sur un engagement de confidentialité des échanges, inhérente à la fonction occupée ou au mandat de représentant du personnel. Une charte reprenant ces engagements a été créée. **En 3 ans d'activité, 15 commissions se sont réunies ; 12 personnes ont été suivies en 2021 et 2 personnes ont terminé leur accompagnement.**

Organisation et qualité de vie au travail

Le projet **mavie@nutriset** est un projet collaboratif et innovant, visant à faire émerger une organisation du travail rénovée afin de :

- **S'inscrire dans la culture d'entreprise** (*engagement n°6 de l'Objet Social Etendu de Nutriset*) dont certaines caractéristiques sont :
 - le respect des personnes, le partage,
 - la recherche de la différence,
 - la culture du risque, et du défi,
 - la curiosité pour l'inconnu : pousser, élargir, explorer les savoirs et compétences au-delà de ceux existants dans l'entreprise,
 - la remise en cause comme outil de performance.
- **Répondre au besoin d'attirer les talents et fidéliser les collaborateurs** en leur permettant de mieux vivre grâce à une meilleure articulation de la vie privée et de la vie professionnelle,
- **Répondre aux ambitions sociales et culturelles,**
- **Répondre aux exigences professionnelles à réorganiser le travail** pour favoriser sa qualité de vie au travail.

Du fait du contexte sanitaire, le projet s'est déroulé sur 2020 et 2021.

Historiquement, la politique sociale de l'entreprise Nutriset se caractérisait par une volonté d'instituer un cadre social non-catégoriel. Cela se traduisait par l'application de « régimes » sociaux collectifs au sens large qui se déclinaient indifféremment du statut et du groupe d'appartenance du collaborateur pouvant faire partie de l'unité industrielle, de services « administratifs » sédentaires ou ayant une très forte mobilité géographique.

A plusieurs niveaux, dans l'écosystème de l'entreprise, se sont manifestées des demandes ou pratiques d'assouplissement du cadre horaire, des modalités de travail et d'optimisation du « capital temps ».

Un panel de collaborateurs volontaires s'est constitué sur appel de la direction et du service Qualité de Vie au Travail (QVT), représentant de façon équilibrée les trois groupes d'activité : industrie, administration sédentaire et international.

A partir d'une ambition collective « **prendre en compte l'humain et l'individu comme socle du collectif** », six thèmes de travail ont émergé : mieux vivre les pics d'activités en production ; être impliqué et reconnu pour travailler correctement ; booster la créativité par l'utilisation de tous les espaces disponibles et les réenchanter ; concilier les aspirations personnelles avec les exigences du collectif pour atteindre le juste équilibre pro-perso ; faire évoluer les comportements pour instaurer l'équilibre des quatre temps et vivre le mandat du Groupe.

Au cours de l'année, les groupes se sont réunis jusqu'à l'obtention de voies d'amélioration et d'actions concrètes. Au total, ce sont 24 corpus de mesures qui ont été présentés à la Direction lors d'une journée dédiée. **C'est unanimement que la Direction a accepté l'ensemble des propositions qui seront progressivement**

toutes testées, là aussi par des collaborateurs volontaires, à compter du 1er janvier 2022.



Le Groupe Nutriset est signataire du Code de conduite des Nations unies qui promeut, pour l'environnement, les principes suivants :

13 Protection de l'environnement

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils aient une politique environnementale efficace et qu'ils se conforment aux lois et règlements en vigueur concernant la protection de l'environnement. Partout où cela est possible, les fournisseurs devraient favoriser le principe de précaution dans le traitement des questions environnementales, prendre des initiatives visant à encourager une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement et stimuler la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement recourant à des pratiques saines fondées sur le cycle de vie.

14 Produits chimiques et matières dangereuses

Les produits chimiques et autres matières qui présentent un danger en cas de déversement dans le milieu naturel doivent être recensés et gérés de façon à garantir la sécurité à toutes les étapes de leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation et élimination.

15 Eaux usées et déchets solides

Les eaux usées et déchets solides provenant des activités commerciales,

des procédés industriels et des installations d'assainissement des fournisseurs doivent être surveillés, contrôlés et traités comme il se doit avant d'être rejetés ou éliminés.

16 Émissions dans l'atmosphère

Les émissions dans l'atmosphère de composés organiques volatils, d'aérosols, de matières corrosives, de particules, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et de résidus de combustion provenant des activités des fournisseurs doivent être analysées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées ou évacuées.

17 Minimisation de la production de déchets, maximisation du recyclage

Les déchets de tous types, y compris les eaux usées et les déchets énergétiques, doivent être réduits ou éliminés à la source, notamment grâce à la modification des procédés de production et d'entretien et des méthodes de gestion d'installations, au remplacement de certaines matières par d'autres, à des mesures d'économie et au recyclage et à la réutilisation des matières.

En plus de ces principes, le Groupe Nutriset définit chaque année ses objectifs à atteindre en matière d'amélioration de son bilan environnemental.



1 Bilan de la politique environnement Nutriset France 2020 / 2021

Prévention de la pollution

- **Réduire de 20 % notre consommation totale de papier**

On note, en 2020, une réduction globale de la consommation papier de -16 % directement liée à la crise Covid et aux confinements successifs. Pour 2021, on relève une nouvelle diminution de -22 % qui peut être imputée à la mise en place d'un système de « rétention d'impressions » qui oblige tout salarié à se déplacer jusqu'au copieur pour lancer son impression. Nous travaillons avec notre fournisseur partenaire, Toshiba, à la mise en place d'un système plus complet et plus robuste qui sera déployé en 2022.

- **Supprimer tous les gobelets plastiques jetables et trier 100 % de nos déchets recyclables (canettes, bouteilles, plastiques, cartons / papiers, etc.)**

Alors que les gobelets plastiques ont totalement disparu du site depuis 2020, et que les papiers/cartons des bureaux sont entièrement recyclés par une entreprise de réinsertion, nous rencontrons encore quelques difficultés dans le recyclage des déchets domestiques, notamment en salle de pause.

- **Réduire de 30 % notre pollution numérique par une campagne de sensibilisation des collaborateurs**

La démarche pour un numérique responsable a été lancée. Notre directeur Service Informatique a suivi la formation Numérique Responsable proposée par la Métropole de Rouen dans le cadre de sa COP21 et par l'ADEME. La mise en place d'une politique numérique responsable, suivie d'un plan d'action, devrait voir le jour en 2022.

Atténuation des changements climatiques et adaptations

- **Remplacer progressivement notre flotte de véhicules thermiques par des véhicules hybrides ou électriques et faciliter l'utilisation de ces derniers pour tous les collaborateurs**

Les 25 véhicules de fonction du Groupe ont été remplacés par des véhicules hybrides rechargeables permettant de réduire les émissions de CO₂ ; reste encore quelques utilitaires.

- **Promouvoir les modes de transport doux auprès des collaborateurs**

Chaque année, nous proposons des campagnes de sensibilisation à nos collaborateurs.

- **Diminuer les émissions de GES liées aux flux usine en proposant des outils d'optimisation, de mutualisation, d'engagement ou de labellisation**

Un diagnostic ECO-FLUX est en cours de réalisation. Par ailleurs, la réalisation de notre bilan carbone donne des pistes d'amélioration pour l'usine et les transports (détails en page 32).

Utilisation durable des ressources

- **S'inscrire dans une démarche globale de sobriété et d'efficacité énergétiques en réduisant notre consommation totale de 20 %**

- Une réduction de 6,7 % de la consommation électrique à la tonne produite a été notée en 2021, mais elle n'est pas imputable à des actions spécifiques ; elle correspond davantage à un écrasement des charges fixes d'électricité par l'effet volume.
- Un audit énergétique a été réalisé : les actions d'amélioration seront mises en place en 2022.

- **Réduire l'épaisseur de notre sachet d'emballage de 16 % et poursuivre les partenariats de recherche pour une solution de sachet d'emballage 100 % recyclable**

La réduction d'épaisseur du sachet a été réalisée, permettant de réduire de 7,5 % le facteur d'émission CO2 du complexe.

- **Intégrer l'éco-conception dans les nouveaux développements et dans les projets d'amélioration continue grâce à la formation et / ou à des partenariats multipartites**

Une vingtaine de collaborateurs (principalement du secteur Recherche & Développement et Nouveaux Produits) a reçu une sensibilisation en éco-conception durant deux demi-journées avec un consultant extérieur. Des projets ont été identifiés pour être travaillés via le prisme de l'éco-conception.

Protection de l'environnement, de la biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

- **Intégrer des critères environnementaux dans les audits de référencement des nouveaux fournisseurs**

Objectif non réalisé, défini comme prioritaire pour 2022.

- **Passer 50 % de notre huile de palme en RSPO la première année et 100 % la deuxième année**

L'objectif a été dépassé en 2020 avec 58 % de l'approvisionnement, mais il n'a pas été maintenu en 2021, avec seulement 17,8 %. Ce recul a été causé par une activité erratique en temps de pandémie et un marché sous pression causé par des difficultés d'approvisionnement et par une hausse des prix très importante (plus d'informations dans la partie 4 de ce rapport).

- **Planter 500 m² de prairie fleurie supplémentaire et de haies sur le site industriel**

Objectif réalisé.





2 Circularité de la palette bois, un projet éconologique

Depuis 2004, nous recyclons la totalité des palettes hors gabarits, issues des réceptions de nos matières premières. Une entreprise spécialisée récupère les palettes, les remet en état si besoin et les revend. Cela représente environ 35 000 palettes par an.

En juillet 2021, nous avons souhaité raccourcir le cycle de recyclage de nos palettes afin de pouvoir les réutiliser nous-mêmes et donc boucler la boucle. Nous travaillons avec nos fournisseurs de matières premières de façon itérative afin d'augmenter la qualité des palettes pour qu'elles atteignent nos standards qualité client. Ainsi, les palettes répondant strictement aux standards qualité sont réutilisées dès la sortie d'usine pour l'expédition de nos produits finis.

La recyclabilité des palettes bois représente un gain carbone d'environ 90t CO2 chaque année.

3 Bilan carbone sur l'activité 2021

Nous avons fait réaliser par un cabinet externe un bilan carbone sur nos émissions 2021. A l'instar du bilan carbone réalisé en 2011, nous avons retenu le **scope 1, 2 et 3** pour notre analyse.

Nous n'avons pas pu étudier le poste « utilisation », car l'impact de l'utilisation de nos produits est gérée par nos clients partenaires sur les programmes humanitaires et sociaux de prise en charge de la malnutrition. De la même façon, le poste « fin de vie » n'a pu être pris en compte dans les calculs par manque de retours terrain suffisamment précis.

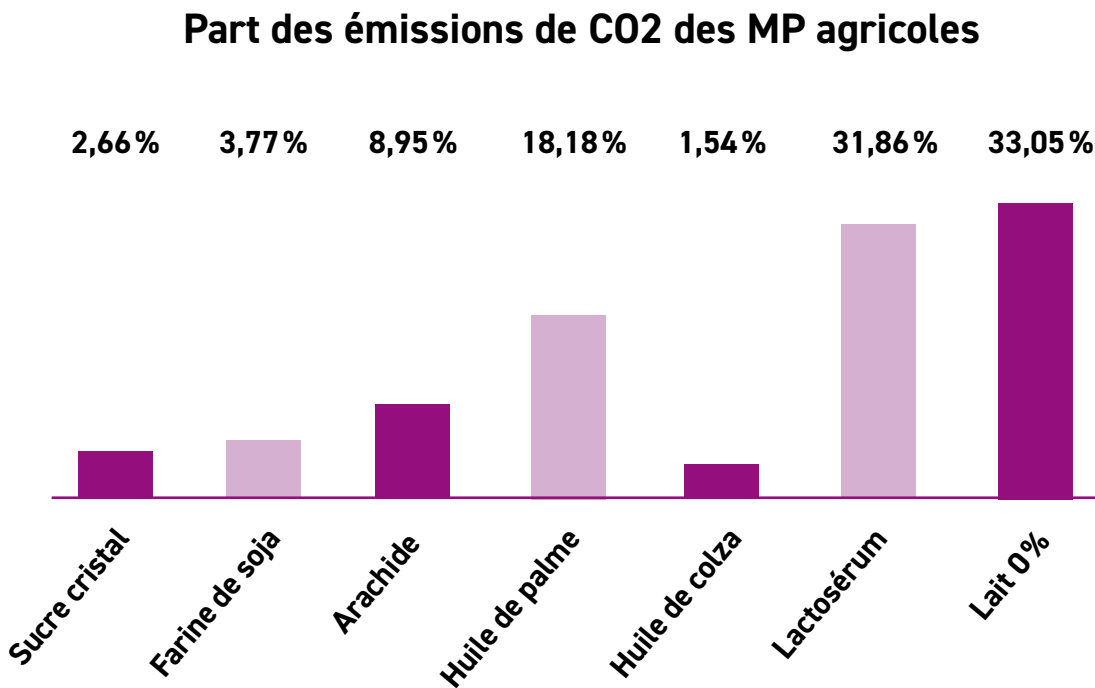
A noter, le recyclage de tous les déchets recyclables liés à la production et les palettes bois hors gabarit nous ont permis d'économiser 646 t CO2 sur l'année.

Résultats

Les résultats sont sans surprise et les ratios 2021 sont à peu près les mêmes qu'en 2011. Ainsi, le poste **le plus émetteur** dans notre bilan carbone est celui des **Intrants** (achats de fournitures et de services), suivi de très loin par le poste **Transport de marchandises** puis **Futurs emballages**. Les autres postes ont un impact véritablement marginal.

Postes	Valeurs
Achats fournitures et services	94,26 %
Transports de marchandises	3,93 %
Futurs emballages	1,39 %
Immobilisations	0,18 %
Conso électrique	0,08 %
Déplacements des collaborateurs	0,07 %
Déchets et eaux usées	0,07 %
Déplacements des visiteurs	0,01 %
Réfrigération	0 %
Fin de vie	0 %

Les matières premières agricoles pèsent pour 99 % des émissions du poste « Achats fournitures et services » et sans surprise à nouveau, ce sont toujours les sous-produits du lait qui impactent le plus ce poste.



Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer un plan d'actions avec objectifs à court, moyen et long terme avec des périmètres d'intervention variés sur les filières, les transports, les emballages ainsi que les process industriels.

Quels progrès depuis 2011 ?

- Concernant les **Intrants**, nous notons une **diminution de 15,7% des émissions de CO2** rapportées à la tonne produite (tous produits finis confondus). Cette diminution s'explique par la différence du mix produits ; notre gamme s'étant en dix ans, considérablement étoffée, proposant des produits avec moins de sous-produits laitiers.
- Concernant les **Futurs emballages**, le travail effectué depuis dix ans a porté ses fruits. Nous notons une **diminution de 52 % de l'impact carbone** de ce poste. Ce résultat s'explique par le travail et les améliorations successives autour de la palette (film plastique, cornière, intercalaire, carton, sachet plastique), l'emballage primaire ainsi que par la suppression de pots avec opercules en aluminium.
- Enfin, le poste des **Transports** connaît une **diminution de 64,6 % des émissions de CO2**. Cette réduction de plus de moitié est due à une baisse de 72 % du fret aérien sortant. En effet, en dix ans, la visibilité sur les besoins à couvrir s'est considérablement accrue, permettant la mise en place de mécanismes d'anticipation entre les bailleurs de fond, les agences des Nations unies et les ONG. **Ainsi, avec plus d'anticipations, les acteurs humanitaires peuvent privilégier le fret maritime au fret aérien.**
Quant au **transport routier**, on note une **diminution de plus de moitié (-55 %)**, essentiellement due à l'optimisation de notre stockage ; nous sommes passés de 4 halls de stockage (matières premières et produits finis) à un seul hall de stockage situé sur le port du Havre, port d'arrivée de nombreuses matières premières et d'expédition de la totalité de nos produits finis.



Adhésion au Code de conduite des fournisseurs des Nations unies

En tant que partenaire industriel des Nations unies depuis 1986, le Groupe Nutriset applique ses principes en matière de droits humains, de normes internationales du travail et de défense de l'environnement.

Dans le registre de la loyauté des pratiques, le Groupe s'inscrit dans une déontologie en ligne avec les recommandations **18** et **19** du Code de conduite des fournisseurs prescrit par les Nations unies.

L'enjeu du Groupe Nutriset est aujourd'hui, d'une part, de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à ces questions par la mise en place de formation; d'autre part, de veiller à ce que l'ensemble des sociétés du Groupe soit aligné avec cet objectif.

18 Corruption

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils se conforment aux plus hautes normes morales et éthiques, qu'ils respectent les législations nationales et qu'ils ne pratiquent aucune forme de corruption, notamment, mais non exclusivement, l'extorsion, la fraude ou le versement de pots-de-vin.

19 Conflit d'intérêts

Les Nations unies attendent de leurs fournisseurs qu'ils leur signalent toute situation risquant d'apparaître comme un conflit d'intérêts, et portent à leur attention les cas où un fonctionnaire des Nations unies ou un professionnel sous contrat avec les Nations unies pourrait avoir un intérêt quelconque dans l'activité du fournisseur en question ou entretenir quelque lien économique que ce soit avec celui-ci.

Création d'un groupe de travail dédié aux actions de lutte contre la corruption

En 2021, le Groupe Nutriset a créé un groupe de travail dédié à la lutte contre la corruption. Ses missions sont de définir un périmètre d'actions, de réaliser un diagnostic de nos réalisations et de nos manquements en termes de lutte contre la corruption et de devoir de vigilance, et de proposer un plan d'actions assorti d'un planning de mise en œuvre.

Nous nous sommes appuyés sur la Loi Sapin II. Entrée en vigueur le 1er juin 2017, la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, impose de nouvelles obligations aux entreprises de plus de 500 salariés et réalisant plus de 100 M Euros de chiffre d'affaires.

De cette réflexion ont découlé un certain nombre d'actions prioritaires pour 2022 et 2023 :

- **Rédiger** une charte ou un code de conduite,
- **Cartographier** les risques (corruptifs et généraux),
- **Mettre en place un système d'alerte et former** les collaborateurs,
- **Formaliser et optimiser les procédures** de contrôles internes en place,
- **Former les personnes cibles** : une sensibilisation à l'ensemble des personnels exposés et une formation plus poussée pour les personnes cibles,
- **Mettre en place des procédures d'évaluation** des clients / fournisseurs / partenaires en termes d'intégrité dans les affaires mais aussi droits de l'homme, environnement, etc.

Cartographie des risques

Une démarche de Gestion des Risques a été lancée en 2021. Elle a pour mission d'identifier les risques majeurs pour le Groupe selon une vision à 360°.

Nous avons défini la notion de risque dans le cadre de la mission comme :
« Tout évènement ou situation pouvant entraîner des conséquences d'ordre humain, financier, juridique ou réglementaire, sur la réputation et l'image, sur notre capacité à honorer notre mandat, sur le service et la continuité de nos activités opérationnelles et organisationnelles susceptibles d'impacter tout ou partie du Groupe Nutriset dans la possibilité d'atteindre ses objectifs stratégiques, quel que soit la nature des causes et l'origine du risque (interne ou externe) ».

Les périmètres analysés sont ceux de Nutriset France et d'Onyx Développement.

Après la définition du cadre général et de la méthode, le guide d'entretien et le choix des contributeurs, la cartographie des risques sera menée avec les directions du Groupe dès début 2022.

Charte éthique pour le réseau international des distributeurs

Le Groupe Nutriset a mis en place un réseau international de distributeurs de ses produits pour mieux couvrir les besoins des acteurs institutionnels, humanitaires ou sociaux sur les marchés publics ou via le marché privé. Une Charte éthique des distributeurs, rédigée par le Groupe, encadre l'ensemble de la démarche de recrutement et de fonctionnement de ces partenaires.

Toute entité souhaitant devenir membre du réseau de distribution du Groupe Nutriset doit fournir tous les documents permettant au Groupe d'évaluer sans ambiguïté sa capacité à mener à bien la tâche de distribution qui lui a été confiée (financière, technique et capacité professionnelle, pratiques éthiques).

Le distributeur déclare qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale et n'exécute pas :

- Des activités dans le domaine de l'armement,
- Des activités liées au travail illégal des enfants,
- Des activités illicites et / ou immorales (activités criminelles, corruption, pornographie, fraude, etc.),
- Des activités de fabrication, de vente et de distribution encourageant l'abus d'alcool ou de tabac ou promouvant les jeux de hasard.

En outre, le distributeur s'engage (entre autres) à s'abstenir de toute spéculation sur les prix en appliquant les prix les plus justes, les plus équitables et compatibles avec les programmes mis en place par les acteurs humanitaires et sociaux.

Promouvoir des achats responsables

Maitriser les approvisionnements en huile de palme

Comme beaucoup de fabricants de l'agro-alimentaire, le Groupe Nutriset utilise l'huile de palme car elle garantit la stabilité de ses produits, apporte les valeurs nutritionnelles requises et répond à ses strictes spécifications de qualité. L'huile de palme est également utilisée en raison de son coût, normalement plus bas, qui contribue également à garantir un produit plus abordable et permet donc aux acteurs humanitaires de prendre en charge plus d'enfants.

Par ailleurs, selon le rapport de l'IUCN, les palmiers à huile produisent 35% de toute l'huile végétale produite dans le monde, sur moins de 10% des terres affectées aux cultures oléagineuses. Pour un grand nombre d'organisations de défense de l'environnement, arrêter l'huile de palme pourrait être pire pour l'environnement car il faudrait exploiter sept à huit fois plus de terres pour produire l'équivalent.

Pleinement conscient et concerné par les enjeux posés par l'approvisionnement en

huile de palme, **le Groupe Nutriset est, depuis octobre 2020, devenu membre de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)**, l'organisme qui certifie l'utilisation d'huile de palme durable, sous le numéro **4-1317-20-000-00**.

Nous avons pris l'engagement en 2020 de porter à 50% notre approvisionnement en huile de palme RSPO ségrégée (SG) et à 100% en 2021.

L'objectif a été dépassé en 2020 avec 58% de l'approvisionnement, mais pas tenu en 2021, avec seulement 17,8%. Ce recul a été causé par une activité erratique en temps de pandémie et un marché sous pression causé par des difficultés d'approvisionnement et par une hausse des prix très importante. A la suite de ce bilan décevant, une cellule dédiée a été constituée début 2022 au sein du Groupe Nutriset pour mettre en place un protocole d'achat visant à mettre en place des objectifs responsables et atteignables pour un approvisionnement plus durable concernant l'huile végétale.

Qu'est-ce que la RSPO ?

La RSPO est une association à but non lucratif créée en 2004 sous l'égide du WWF. Elle rassemble des parties prenantes issues de sept secteurs de l'industrie de l'huile de palme : les producteurs d'huile de palme, les sociétés agroalimentaires ou les distributeurs, les fabricants de biens de consommation, les détaillants, les banques et les investisseurs, les ONG de protection de l'environnement et de la nature, et les ONG de développement ou sociales. Son objectif est de développer et de mettre en application des normes mondiales concernant l'huile de palme « durable ».

Souvent décrite comme étant trop laxiste, ne protégeant pas de la déforestation ni les populations, la RSPO a, depuis 2018, renforcé ses principes et critères, et gagne de plus en plus en efficacité et sérieux. Ainsi :

- La protection des forêts est élargie, allant au-delà des forêts primaires. Désormais, les planteurs membres de la RSPO ne peuvent plus développer de

plantations de palmiers à huile dans les zones à haute valeur en carbone (HCS, High Carbon Stock),

- La protection de toutes les tourbières,
- Le renforcement de la protection des espèces animales menacées et une meilleure planification de l'espace permettant la circulation des animaux entre les plantations via des corridors,
- L'interdiction du paraquat (herbicide),
- Le renforcement des droits des travailleurs : interdiction du travail des enfants dans les plantations, égalité salariale entre hommes et femmes, reconnaissance du statut des femmes de petits planteurs...

Aujourd'hui, la certification RSPO apparaît comme une certification des plus robustes et sert de modèle à d'autres filières agricoles également liées à la déforestation (cacao, soja, café, caoutchouc...).

Politique d'achats - perspectives

Nous avons réalisé un diagnostic de la performance Achats au sein du Groupe Nutriset. Des recommandations ont été émises dont la formalisation de la politique d'achats qui a été identifiée comme prioritaire.

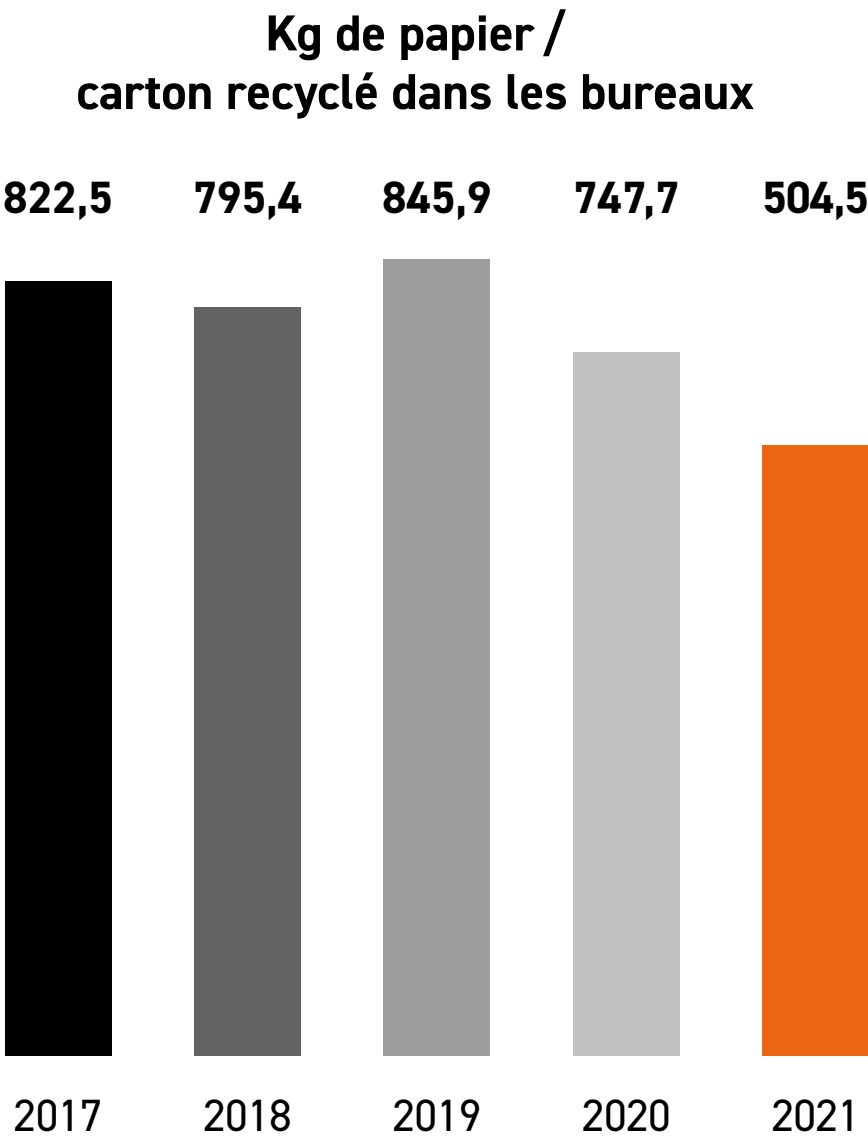
La politique se concentrera sur les principales commodités et sur la mise en place d'indicateurs de suivi RSE dans les audits fournisseurs.

Ressources Humaines

	2018	2019	2020	2021
Effectif au 31/12/N	207	204	204	211
Effectif (équivalent temps plein moyen annuel)	190,82	192,91	194,62	206,29
Part des salariés en CDI	93,72 %	96,57 %	97,54 %	94,4 %
Part travail temporaire (ETP intérimaire moyen annuel)	45,03	33,09	32,73	43,94
Effectif global cumulé (ETP global)	235,85	226	227,35	256,21
Nombre d'apprentis et de contrats de professionnalisation	3	2	2	4
Reprises d'étude	2	2	1	4
Part d'emploi de personne en situation de handicap	2,20 %	2,03 %	2,03 %	2,84 %
Index égalité F/H	x	83/100	79/100	93/100
Répartition F/H	F101/H106	F99/H105	F103/H101	F108/H103
Instances salariales			CSE	
Nombre de réunions du CE	12	10	10	9
Nombre de réunions du CHSCT	4	4		
Nombre de réunions du DP	x	12		

	2018	2019	2020	2021	
Formation					
Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle (obligation légale de 1%)	3,35 %	2,90 %	1,88 %	3,60 %	
% de salariés formés dans l'année	86 %	94 %	76 %	58 %	
Nombre d'heures moyen par personne et par an	28h	32h	17h	29h	
					Evolution depuis la mise en place de la démarche sécurité
Sécurité (y compris intérim)					
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	38,1	19,6	29,4	18,2	-52 %
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	15	7	9	6	-60 %
Taux de gravité des accidents de travail	0,9	1,4	0,5	0,4	-55,50 %
Nombre de jours d'arrêt	350	514	148	134	-61 %
Nombre de Bonnes Actions Bonnes Idées (BABI) sécurité	x	41	45	74	80 %
Nombre de dialogues sécurité	x	x	43	90	52 %

Environnement



	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs déchets					
Volume de déchets générés pour 1 MT de produit fini	47 kg	35 kg	28 kg	33 kg	29 kg
Volume total de déchets non dangereux (en tonnes)	2 875	1 339	1 020	1 517	1 625
Pourcentage de déchets incinérés avec valorisation énergétique	36 %	45 %	54 %	54 %	68 %
Pourcentage de déchets recyclés (plastique et carton)	10 %	11 %	10 %	16 %	12 %
Pourcentage de déchets en méthanisation	20 %	23 %	11 %	24 %	0 %
Pourcentage de déchets en valorisation animale	34 %	21 %	25 %	6 %	5 %

Ressources Humaines

	2017	2018	2019	2020	2021
Effectif au 31/12/N	40	34	34	32	34
Effectif (équivalent temps plein moyen annuel)	35,34	26,82	25,63	23,61	28,71
Part des salariés en CDI	37%	32%	31%	32%	33%
Effectif global cumulé (ETP global)	35,34	26,82	25,63	23,61	28,71
Nombre d'apprentis et de contrats de professionnalisation	1	0	0	0	1
Répartition F/H	18F/22H	18F/16H	18F/16H	19F/13H	20F/14H
Représentation des femmes dans les 10 plus hauts salaires	6	6	4	5	5

Photos Copyrights :

- © Abobe (p1, p4, p8, p12, p13)
- © Martin Flaux (p2, p21, p22, p31)
- © Michaël Zumstein - Agence Vu (p6)
- © Nutriset (p15, p18, p24, p28)
- © UNICEF (p14)
- © Vincent Touzet, Pixabay (p29)
- © Logo Global Compact (p1)
- © Pictogrammes Global Compact (p3, p11, p20, p25, p32)
- © Pictogrammes ODD, UN (p9, p10)
- © Logotype Banques Alimentaires (p18)
- © Logotype Nos Quartiers ont du Talent (p18)

Mise en page & Développement Web : Christophe Moreau, agence ZigZag

Rédaction : Christian Troubé

Traduction : John Downes

Coordination : Stéphanie Couture

Contact : Stéphanie Couture

Responsable Engagement sociétal et coordination Global Compact France, Groupe Nutriset | scouture@groupenutriset.fr

